

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Grands Défis Canada / Grand Challenges Canada

MaRS Centre, Tour Ouest, 661, avenue University, bureau 1720, Toronto, Ontario, M5G 1M1

T : +1.416.583.5821 C : scaling@grandchallenges.ca



Grand Challenges Canada®
Grands Défis Canada

BOLD IDEAS WITH BIG IMPACT®

Déploiement à l'échelle

30 mai 2017

Sommaire

Dans la présente demande de propositions, Grands Défis Canada vise à appuyer le déploiement à l'échelle et la durabilité **d'Idées audacieuses ayant un grand impact**.

Grands Défis Canada investit jusqu'à 1,0 million \$CAN pour catalyser le déploiement à l'échelle et la durabilité des innovations les plus prometteuses en santé mondiale. À ce jour, Grands Défis Canada a investi près de 100 millions \$CAN pour assurer la transition de plus de 100 innovations dans des douzaines de pays. Nous recherchons des approches axées sur l'**Innovation intégrée**, définie comme étant l'application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale) montrant un potentiel important pour la santé future et une voie vers la viabilité financière. Les innovations doivent être pertinentes pour les milieux à faibles ressources et cibler les populations pauvres et marginalisées de pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI).

Les candidats au programme Déploiement à l'échelle peuvent inclure des innovateurs préalablement ou actuellement financés dans le cadre des programmes de démarrage (démonstration de principe) Les Étoiles en santé mondiale, Sauver des vies à la naissance, Sauver des cerveaux, ou La Santé mentale dans le monde. Les candidats externes peuvent provenir de partenaires de Grands Défis Canada, y compris le marché de l'innovation Chaque femme, Chaque enfant, et doivent être invités à présenter une demande, à l'entière discrétion de Grands Défis Canada.

À l'étape du déploiement à l'échelle, nous finançons le perfectionnement, l'essai et la mise en œuvre d'idées audacieuses offrant un cheminement pour obtenir **un impact durable à l'échelle**. Grands Défis Canada accueille des candidats dont le cheminement vers le déploiement à grande échelle repose sur un modèle d'affaires plus traditionnel du secteur privé (p. ex. la commercialisation de produits ou de technologies). Nous accueillons aussi des candidats dont le cheminement vers le déploiement à l'échelle passe par un financement à long terme de la part d'un organisme public et/ou sans but lucratif (p. ex. un gouvernement ou une organisation de la société civile). Dans ces cas, l'intégration par le gouvernement ou l'adoption par des organisations non gouvernementales nationales ou internationales établies est considéré comme le but premier du processus de déploiement à l'échelle. Notre principal objectif est de catalyser le déploiement à l'échelle et la durabilité – afin que les idées audacieuses que nous soutenons soient plus près d'avoir un grand impact et durable à la fin de la période de financement du déploiement à l'échelle.

Grands Défis Canada emploie une combinaison de capital de risque, y compris des subventions, des prêts et des prêts convertibles au déploiement à l'échelle. Nous travaillons avec les innovateurs et les autres bailleurs de fonds pour déterminer quelle forme d'apport en capital sera la plus utile et appropriée pour assurer la viabilité d'une organisation ou d'une intervention. Les innovateurs doivent obtenir du financement de contrepartie (à un ratio de 1:1 de la contribution de Grands Défis Canada), idéalement auprès d'un « partenaire intelligent » qui est en mesure d'aider à déployer l'innovation par le biais de ses canaux de distribution, de sa connaissance du contexte local, etc. Bien que cela soit nettement préférable, l'engagement définitif des fonds de contrepartie pourrait ne pas être exigé au moment du dépôt de la proposition.

Grands Défis Canada évaluera les candidats au programme Déploiement à l'échelle en fonction de leur utilisation d'une approche axée sur l'innovation intégrée, de la démonstration de principe et du potentiel d'obtention de résultats futurs sur le plan de la santé, de l'esprit d'entreprise, de la présence de partenaires intelligents et de la durabilité, ainsi que de leur engagement à garantir un accès significatif et des retombées pour les populations pauvres et marginalisées de pays à revenu faible ou intermédiaire.

Table des matières

1. Introduction	5
1.1 GRANDS DÉFIS CANADA	5
1.2 CONTEXTE	5
2. Approche	6
2.1 PORTÉE DU PROGRAMME	6
2.2 ÉCHELLE ET DURABILITÉ	7
2.3 PARTENARIATS.....	8
2.4 MONTANT, STRUCTURE ET DURÉE DU FINANCEMENT	9
2.5 DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, ÉGALITÉ DES SEXES ET BONNE GOUVERNANCE (EG2).....	10
2.6 ACCÈS MONDIAL, ACCÈS AUX DONNÉES ET ÉTHIQUE.....	10
2.7 CANDIDATS ALIGNÉS SUR UN DÉFI CIBLÉ	11
3. Activités et produits livrables.....	13
4. Règles et lignes directrices	14
4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	14
4.2 INSTRUCTIONS RELATIVES AU DÉPÔT D'UNE PROPOSITION.....	15
4.3 ÉCHÉANCIER POUR LE DÉPÔT DE LA PROPOSITION	166
4.4 PROCESSUS D'EXAMEN	16
4.5 CRITÈRES D'ÉVALUATION	17
4.6 CONDITIONS FINANCIÈRES.....	19
4.7 DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET AVIS DE CONFIDENTIALITÉ	22
4.8 GARANTIE.....	233
4.9 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	233
4.10 ACCÈS AUX DONNÉES.....	24
4.11 DROITS DE GRANDS DÉFIS CANADA	255
5. Assurances relatives à la recherche.....	266
Annexe A – Admissibilité des pays.....	28

1. Introduction

1.1 GRANDS DÉFIS CANADA

Grands Défis Canada est voué à appuyer des **Idées audacieuses ayant un grand impact**. Nous sommes financés par le gouvernement du Canada pour appuyer des innovateurs de pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI) et du Canada. Les idées audacieuses que nous appuyons intègrent l'innovation scientifique, technologique, sociale et commerciale en vue de trouver des solutions durables à des défis en santé. Nous appelons cela l'Innovation intégrée^{MD}. Nous sommes centrés sur les résultats et sur les moyens de sauver et d'améliorer des vies.

Nous savons qu'aucun projet individuel ne sera en mesure de résoudre un problème de santé mondial de lui-même, ce qui explique pourquoi nous finançons un portefeuille de solutions. Grands Défis Canada finance des solutions à des défis articulés par des innovateurs dans le cadre de son programme Les Étoiles en santé mondiale, et à des défis ciblés par le biais des programmes Sauver des vies à la naissance, Sauver des cerveaux et La Santé mentale dans le monde. Nous repérons également des innovations par le biais de partenaires agréés tels que le marché de l'innovation Chaque femme, Chaque enfant – sur invitation seulement. Nous facilitons la transition d'innovations prometteuses vers le déploiement à l'échelle et la durabilité par le biais de notre programme Déploiement à l'échelle.

Grands Défis Canada travaille en étroite collaboration avec le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et Affaires mondiales Canada (AMC) pour catalyser le déploiement à l'échelle, la durabilité et l'impact.

Notre vision : **Des Idées audacieuses. Un grand impact. Un monde meilleur.** Notre mission : **Sauver et améliorer des vies dans les PRFI grâce à l'Innovation intégrée.** Notre priorité première : **Résoudre des problèmes critiques en santé mondiale.**

1.2 CONTEXTE

À chaque année, des millions de personnes, des familles et des collectivités sont frappées par la maladie et des décès évitables en raison de problèmes de santé critiques. Les faits sont bouleversants :

- Dans les 72 heures qui entourent le moment de la naissance, 150 000 femmes et 1,6 million d'enfants meurent annuellement, outre les 1,2 million de mortinaissances. Beaucoup de ces décès pourraient être évités.
- Deux cents millions d'enfants n'atteignent pas leur plein potentiel de développement à cause de la malnutrition, des infections, de la prématurité et du manque de soins attentifs. Encore une fois, une grande partie de ce triste bilan pourrait être évitée avec des interventions et des traitements appropriés.

- Les troubles mentaux représentent environ 14 % du fardeau mondial de la maladie, et une partie importante de ce fardeau incombe aux PRFI où il y a très peu d'options de traitement.
- Dans 45 pays à travers le monde, moins de la moitié de la population a accès à des installations sanitaires adéquates. Quelque 700 000 enfants meurent chaque année de diarrhée causée par de l'eau insalubre et le manque d'hygiène.
- Pour la majorité des 800 millions de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans qui sont menstruées un jour donné, il y a encore des obstacles à l'accès à des solutions d'hygiène menstruelle de haute qualité, comme le manque d'éducation ou de connaissances sur la santé menstruelle ou la reproduction, la stigmatisation culturelle entourant les menstruations et le manque de produits de qualité à prix abordable pour gérer les menstruations.
- À l'échelle mondiale, environ 1,0 milliard de personnes vivent avec une forme de handicap. De ce nombre, l'Organisation mondiale de la Santé estime qu'environ 30 millions de personnes dans les PRFI ont besoin de prothèses, d'orthèses ou d'autres dispositifs, et que seulement 3 % ont accès à des services de réadaptation et à des appareils fonctionnels.

Malgré ces redoutables défis, il y a des raisons d'espérer. Le bassin de talent au Canada et dans les PRFI qui peut être mobilisé pour s'attaquer à ces problèmes est vaste. En soutenant un large éventail d'innovateurs, Grands Défis Canada vise à jouer un rôle de premier plan dans le milieu du développement et de la santé mondiale. Notre objectif est de susciter des occasions économiques et des retombées largement diffusées, en favorisant au niveau local des innovations sanitaires abordables et susceptibles d'être déployées à grande échelle là où les besoins sont les plus grands.

L'innovation intégrée est au cœur de notre philosophie d'action – l'application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale pour trouver des solutions à des défis complexes qui peuvent avoir un impact durable à l'échelle. Cette approche n'écarte pas ou ne néglige pas les bienfaits propres à chaque type d'innovation, mais insiste plutôt sur les puissantes synergies qui peuvent être réalisées en alignant les trois formes d'innovation. Pour plus de détails, veuillez consulter : <http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/innovation-integree/>.

Visitez le site <http://www.grandsdefis.ca> pour plus de renseignements sur nos programmes de financement, et <http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/qui-nous-sommes/decouvrir-nos-innovations-et-resultats/> pour voir ce que nous avons financé jusqu'à maintenant.

2. Approche

2.1 PORTÉE DU PROGRAMME

Pour son programme Déploiement à l'échelle, Grands Défis Canada cherche des **innovations intégrées** dans ses programmes Les Étoiles en santé mondiale, Sauver des vies à la naissance, Sauver des cerveaux et la Santé mentale dans le monde, ainsi

que des innovations sur invitation auprès de partenaires agréés, tels que le marché de l'innovation Chaque femme, Chaque enfant. Veuillez noter que les candidats dont l'innovation n'a pas encore été financée par Grands Défis Canada ne sont admissibles que sur invitation, à la seule discrétion de Grands Défis Canada.

Le programme Déploiement à l'échelle est à la recherche d'innovations qui sont audacieuses et offrent le potentiel d'avoir un impact significatif sur un problème de santé mondiale. Nous recherchons des approches abordables qui peuvent être appliquées efficacement pour améliorer la santé dans des collectivités de PRFI où l'infrastructure de soins de santé est inexistante ou limitée (p. ex. l'absence d'électricité ou d'eau potable, etc.) et un effectif restreint de personnel qualifié. Nous recherchons aussi des approches qui reflètent une compréhension du marché ciblé, qui répondent aux besoins des utilisateurs et qui peuvent être facilement assimilées dans les pratiques culturelles.

La portée du programme est ciblée sur des aspects spécifiques des défis, qui changent en réponse à la demande et à la disponibilité du financement. Actuellement, Grands Défis Canada cherche à déployer des innovations dans les domaines suivants :

2.1.1 Santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile

Dans le cadre de l'engagement important du gouvernement du Canada à améliorer la santé et les droits des femmes et des enfants, le programme Déploiement à l'échelle de Grands Défis Canada répond à la nécessité de nouvelles approches de développement, de partenaires et de modèles de financement à l'appui de l'amélioration des résultats en santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile (SRMNI). Plus précisément, Grands Défis Canada recherche des approches transformatrices pour :

- a) Prévenir et traiter le grave problème de la mortalité et de la morbidité touchant les femmes enceintes et les nouveau-nés au moment de la naissance.
- b) Prévenir, prendre en charge et traiter les maladies transmissibles et non transmissibles qui affectent de manière disproportionnée les femmes et les enfants.
- c) Protéger et favoriser le développement précoce du cerveau de manière durable parmi les enfants de moins de cinq ans, y compris des innovations qui améliorent la santé et l'équité entre les sexes, réduisent la violence et ses effets, atteignent les populations vivant dans un contexte humanitaire et/ou les populations migrantes, renforcent la viabilité financière, améliorent la qualité et ciblent différentes étapes de la vie, y compris l'adolescence.
- d) Améliorer l'accès à toute la gamme des services de santé sexuelle et reproductive, y compris la contraception, la planification familiale, une éducation sexuelle complète, etc.

2.2 ÉCHELLE ET DURABILITÉ

Le programme Déploiement à l'échelle prend en charge les innovateurs qui sont positionnés pour déployer à l'échelle leurs solutions en santé mondiale. Alors que beaucoup de nos investissements sont axés sur la progression d'une idée ou d'un prototype vers la mise en marché (comme la commercialisation de produits/technologies et la diffusion d'innovations ou de services transformateurs,) le cheminement vers le

déploiement à grande échelle et la durabilité de nombreuses innovations doit passer par des canaux publics. Nous accueillons des innovations orientées vers l'une ou l'autre de ces voies de déploiement à l'échelle, décrites plus en détail ci-dessous.

Modèles d'entreprises sociales

Les entrepreneurs sociaux sont des personnes préconisant des solutions innovantes aux problèmes les plus pressants de la société. Ils sont ambitieux et persistants, s'attaquant aux grands enjeux sociaux et offrant de nouvelles idées pour susciter des changements à grande échelle¹. Alors que les entrepreneurs commerciaux mesurent généralement le rendement par les bénéfices, les entrepreneurs sociaux tiennent compte aussi d'un rendement positif pour la société. Grands Défis Canada est d'avis que l'entrepreneuriat social est un élément essentiel pour assurer le déploiement à l'échelle, la viabilité et l'obtention éventuelle d'un impact. Grands Défis Canada définit le succès du financement de déploiement à l'échelle pour les entreprises sociales comme étant la viabilité financière tout en produisant des effets positifs sur la santé à l'échelle afin 1) de croître organiquement sans intervention financière de l'extérieur ou 2) de bâtir une entreprise attrayante pour d'autres entités en vue d'une fusion, d'une acquisition et d'activités de coentreprise, de sorte que combinées, elles continuent de desservir leurs marchés respectifs. Les entreprises sociales sans but lucratif et à but lucratif sont vivement encouragées à participer à la présente demande de propositions.

Modèles de santé publique

Pour de nombreuses interventions novatrices et les modèles de prestation de services, le cheminement vers l'échelle et la durabilité passera par un financement à long terme provenant d'organisations publiques et/ou sans but lucratif. Dans ces cas, Grands Défis Canada définit le succès du déploiement à l'échelle comme étant l'intégration réussie dans les services gérés par le gouvernement, y compris le financement gouvernemental pour maintenir les services, et/ou l'adoption du modèle par de grandes organisations non gouvernementales nationales ou internationales établies.

2.3 PARTENARIATS

Étant donné la complexité des problèmes existant en santé mondiale et dans les milieux peu dotés en ressources, il n'est pas réaliste ni souhaitable de penser que Grands Défis Canada puisse, à lui seul, faire progresser les bénéficiaires de subventions de l'étape du financement initial à celle du déploiement à l'échelle d'innovations transformatrices, incluant éventuellement leur commercialisation et leur diffusion. En conséquence, les *partenariats* constituent un élément clé du déploiement à l'échelle.

Pour déployer à l'échelle avec succès des innovations prometteuses, Grands Défis Canada encourage les partenariats avec divers acteurs, dont des investisseurs sociaux providentiels, des petites et moyennes entreprises, des multinationales, des fondations,

¹ https://www.ashoka.org/social_entrepreneur

des philanthropes, des organismes sans but lucratif, des organisations multilatérales et des entités du secteur public, y compris des ministères et organismes. Les innovateurs doivent donc inclure dans leur plan de déploiement à l'échelle les partenariats requis pour optimiser la durabilité et l'impact.

Pour dynamiser et tirer parti des partenariats, le principe suivant guide le financement de Grands Défis Canada : afin d'être admissible au financement, les propositions de déploiement à l'échelle nécessitent des fonds de contrepartie à un ratio de 1:1 des fonds de Grands Défis Canada, par le biais de partenariats.

Les innovateurs sont tenus d'obtenir du financement de contrepartie, idéalement auprès d'un « partenaire intelligent » qui peut aider à déployer l'innovation par le biais de ses canaux de distribution, de sa connaissance du contexte local, de son expérience entrepreneuriale, etc. Bien que cela soit nettement préférable, l'engagement définitif des fonds de contrepartie pourrait ne pas être exigé au moment du dépôt de la proposition, et Grands Défis Canada pourrait être en mesure de prendre des décisions d'approbation sans que le financement de contrepartie ait été mis en place. Cependant, les innovateurs doivent identifier dans leur proposition les partenaires intelligents avec qui ils ont l'intention de travailler, et ils devront éventuellement avoir obtenu les fonds de contrepartie pour que Grands Défis Canada puisse aller de l'avant et verser des fonds. Nous ne pouvons pas considérer des fonds fédéraux provenant du gouvernement du Canada comme financement de contrepartie.

2.4 MONTANT, STRUCTURE ET DURÉE DU FINANCEMENT

Sous réserve de fonds de contrepartie à un ratio de 1:1 obtenus dans le cadre de partenariats et selon les besoins des activités de déploiement à l'échelle, Grands Défis Canada pourra fournir aux candidats retenus jusqu'à 1,0 million \$ CAN sur une période de temps définie, en fonction de la disponibilité des fonds de Grands Défis Canada. Veuillez noter qu'à moins que tous les critères d'évaluation (section 4.5) ne soient rigoureusement respectés, un financement variant entre 100 000 \$CAN et 500 000 \$CAN est beaucoup plus probable.

Les instruments potentiels d'investissement comprennent les subventions, les subventions remboursables, les prêts sans intérêts, les prêts portants intérêts, les prêts convertibles, les contrats de paiement sur résultats, ou toute combinaison de ces instruments. Grands Défis Canada travaille avec les innovateurs et les autres bailleurs de fonds pour déterminer quelle forme d'apport en capital sera la plus utile et appropriée pour assurer la viabilité de l'organisation ou de l'intervention. Le choix de la structure d'investissement est guidé par i) le stade de l'organisation et le type de cheminement vers le déploiement à grande échelle (à but lucratif ou sans but lucratif), ii) la capacité de cette structure à attirer d'autres sources de capitaux, y compris de partenaires privés, comme investisseurs ultérieurs, iii) l'effet potentiel sur l'impact de l'intervention et sur la viabilité de l'organisation, y compris sa capacité à devenir autosuffisante, iv) le désir de favoriser la récupération des fonds des contribuables lorsque les investissements auront été déployés avec succès et de manière rentable et v) le programme par le biais duquel l'investissement est accordé.

Grands Défis Canada se réserve le droit de négocier tout instrument de financement décrit ci-dessus, et d'imposer des limites quant à la durée, la portée et le montant du financement accordé, à sa discrétion.

2.5 DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, ÉGALITÉ DES SEXES ET BONNE GOUVERNANCE (EG2)

Grands Défis Canada est engagé à promouvoir les principes de la durabilité environnementale, de l'égalité des sexes et d'une bonne gouvernance :

- 1. Durabilité environnementale :** Grands Défis Canada exige que les candidats s'engagent à veiller à ce que l'innovation n'ait pas d'effet préjudiciable important sur l'environnement y compris, mais sans s'y limiter, les effets à long terme et cumulatifs. Dans la mesure du possible, les candidats doivent intégrer des effets positifs sur l'environnement tout au long de leur projet.
- 2. Égalité des sexes :** Grands Défis Canada est engagé à promouvoir les principes de l'égalité des sexes dans les innovations qu'il finance. Plus précisément, Grands Défis Canada appuie les objectifs suivants : 1) faire avancer la participation égale des femmes et des hommes en tant que décideurs pour façonner le développement durable de leurs sociétés; 2) soutenir les femmes et les filles dans l'affirmation de tous leurs droits fondamentaux; et 3) réduire les inégalités entre les sexes au niveau de l'accès et du contrôle des ressources et des avantages du développement. Nous croyons que le soutien de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes et des filles est un objectif important en soi, et qu'en tenant compte de la dimension de l'égalité des sexes dans le développement des innovations, il est possible de renforcer l'impact.
- 3. Bonne gouvernance :** Grands Défis Canada est engagé à promouvoir les principes d'une bonne gouvernance dans les projets qu'il finance. Cela comprend la promotion des principes de bonne gouvernance que sont la participation, l'inclusion, l'équité, la transparence, la responsabilité, l'efficacité et l'efficacité dans les projets des candidats.

Les innovateurs participant au programme Déploiement à l'échelle doivent s'engager à se conformer à la politique de Grands Défis Canada sur ces thèmes transversaux.

2.6 ACCÈS MONDIAL, ACCÈS AUX DONNÉES ET ÉTHIQUE

Grands Défis Canada est déterminé à favoriser un accès significatif aux innovations qu'il appuie pour les bénéficiaires cibles de chaque projet financé, en particulier les bénéficiaires marginalisés et pauvres des pays à revenu faible ou intermédiaire; à promouvoir la diffusion rapide et ouverte des résultats de la recherche et des données issues des activités financées; et à faire en sorte que la recherche financée soit menée d'une manière conforme aux normes d'éthique pertinentes. Ces engagements sont énoncés dans la Politique d'accès mondial, la Politique d'accès aux données, et la

Politique en matière d'éthique de Grands Défis Canada, qui devraient être examinées attentivement par tous les candidats.

- 1. Accès mondial :** Grands Défis Canada est déterminé à veiller à ce que 1) les innovations financées soient significativement accessibles en termes de prix et de disponibilité pour les bénéficiaires cibles de chaque projet financé, notamment les personnes marginalisées et pauvres dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, 2) les connaissances et les renseignements obtenus grâce aux projets financés soient diffusés largement et rapidement parmi la communauté mondiale de la recherche et au-delà, et 3) la commercialisation des innovations financées est encouragée tant qu'elle se conforme à ces principes.
- 2. Accès aux données :** Grands Défis Canada est engagé à veiller à ce que 1) les données soient partagées aussi largement et rapidement que possible pour favoriser l'innovation et optimiser les perspectives d'application des connaissances en solutions susceptibles de sauver des vies, 2) le respect de l'attribution, de la diversité culturelle, de l'intégrité scientifique et de la vie privée des personnes et des collectivités qui fournissent des données soit considérée de manière appropriée dans toutes les activités d'accès aux données, 3) la collecte, la production, le partage et l'utilisation des données soient conformes aux lois, règlements et normes de conduite éthique de la recherche, 4) les personnes et les collectivités qui permettent et appuient la recherche, notamment dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, qu'ils soient participants à la recherche ou chercheurs, bénéficient des données dans la mesure du possible.
- 3. Éthique :** Grands Défis Canada exige que 1) la recherche avec des êtres humains soit menée d'une manière qui démontre, protège et préserve le respect des personnes, le souci du bien-être des gens, des familles et des collectivités, et un sens de la justice, 2) la recherche impliquant des animaux se déroule de manière à assurer des soins et un traitement sans cruauté, et 3) certains projets de recherche, y compris mais sans s'y limiter, la recherche avec de l'ADN recombinant, des biorisques et des organismes génétiquement modifiés, fassent l'objet d'une réglementation et d'une surveillance renforcées, le cas échéant.

Les innovateurs à l'étape du déploiement à l'échelle sont tenus 1) de s'engager à respecter les règles ci-dessus, 2) à s'assurer que les droits de propriété intellectuelle, y compris ceux de tiers, ne font pas obstacle à un accès significatif aux innovations et à une large diffusion des connaissances, 3) à élaborer un plan précis pour l'application de la Politique d'accès mondial et la Politique d'accès aux données (le « Plan d'action »), et 4) à conclure des accords distincts accordant à Grands Défis Canada des droits à l'égard des données du projet, ainsi que certains droits à l'égard des innovations si un accès significatif n'est pas réalisé (les « Accords relatifs à l'accès mondial »). Des renseignements supplémentaires sur ces exigences sont fournis ci-dessous.

2.7 CANDIDATS ALIGNÉS SUR UN DÉFI CIBLÉ

Le processus de déploiement à l'échelle vise à accélérer les progrès par rapport aux

grands défis particuliers (ciblés) décrits ci-dessous. Le processus facilite la création, le partage et l'intégration des connaissances parmi les innovateurs en appliquant des indicateurs aux projets pour suivre et accélérer les progrès en rapport avec le défi. Les innovateurs devraient mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation pour démontrer clairement les résultats, cerner les lacunes et maximiser l'impact.

Sauver des cerveaux

Les innovations alignées sur le grand défi Sauver des cerveaux visant à améliorer le développement de l'enfant devraient démontrer un impact réel à grande échelle sur le développement précoce du cerveau et devraient avoir démontré un impact sur le développement de l'enfant à l'étape de la démonstration de principe.

Des mesures visant à saisir les résultats de base devraient être incorporées aux propositions de déploiement à l'échelle et inclure au moins un indicateur dans chacun des domaines suivants : 1) croissance physique; 2) compétences motrices globales / fines; 3) fonction cognitive; 4) langage réceptif et langage expressif; 5) capacités socio-émotionnelles. Cet ensemble d'indicateurs des résultats représente un minimum et ne limite pas la portée des résultats qui peuvent être saisis.

Sauver des vies à la naissance

Les innovations alignées sur le grand défi Sauver des vies à la naissance visent à prévenir les décès maternels et néonataux et les mortinaissances. À l'étape de la démonstration de principe, les résultats du projet devraient avoir montré de meilleures conditions de santé et/ou un accès élargi à des soins de qualité au moment de la naissance pour les femmes enceintes, les mères et les nouveau-nés.

À l'étape du déploiement à l'échelle, on s'attend à ce que les innovateurs démontrent davantage l'impact réel à grande échelle pour un ou plusieurs des aspects suivants :

- 1) Diminution du taux de mortalité néonatale;
- 2) Diminution du taux de mortalité néonatale en établissement;
- 3) Diminution des taux d'incidence/prévalence de morbidité néonatale;
- 4) Diminution des taux de létalité parmi les cas de morbidité néonatale;
- 5) Diminution du ratio de mortalité maternelle en établissement;
- 6) Diminution du taux de létalité directe parmi les cas obstétricaux;
- 7) Diminution des taux d'incidence/prévalence de morbidité maternelle;
- 8) Diminution des taux de létalité parmi les cas de morbidité maternelle;
- 9) Diminution du taux de mortinaissance;
- 10) Diminution du taux de mortinaissance intrapartale;
- 11) Diminution des taux de mortalité intrapartale et de décès néonatal très précoce;
- 12) Diminution du taux de cas de faible poids à la naissance;
- 13) Diminution du taux de naissance prématurée;
- 14) Augmentation des demandes satisfaites pour des services de planification familiale;
- 15) Augmentation de la couverture des soins prénatals (quatre visites ou plus);
- 16) Augmentation de la couverture de personnel qualifié à l'accouchement;
- 17) Augmentation de la couverture de visites postnatales précoces pour les mères et les bébés;
- 18) Augmentation de la couverture des soins thermiques / aux nouveau-nés;
- 19) Augmentation de la couverture de l'allaitement maternel exclusif;
- 20) Augmentation de la couverture de l'initiation précoce de l'allaitement.

Il est prévu que les innovateurs ne pourront recueillir et faire rapport que sur certains des

indicateurs prioritaires énumérés ci-dessus, compte tenu de la difficulté d'évaluer rigoureusement les effets de la mortalité. Ces mesures représentent un ensemble minimum à étudier et ne limitent pas la portée des résultats qui pourraient être saisis.

Santé et droits en matière de sexualité et de procréation (SDSP) et gestion de l'hygiène menstruelle (GHM)

Grands Défis Canada cherche des investissements en santé menstruelle qui incarnent l'innovation au niveau des produits, l'innovation commerciale et/ou l'innovation sociale. Des solutions sont recherchées en vue d'utiliser la santé menstruelle comme point d'entrée unique pour engager et responsabiliser les adolescentes grâce par des renseignements pratiques sur la santé menstruelle, sexuelle et reproductive et d'autres problèmes importants auxquels sont confrontées les adolescentes, tels que la violence fondée sur le sexe, l'inégalité entre les sexes et le mariage précoce ou imposé. L'accent sera également mis sur les innovations qui améliorent l'accès à une gamme de services de santé et d'éducation sexuelle et reproductive, y compris la contraception, la planification familiale et une éducation sexuelle complète.

3. Activités et produits livrables

Les innovateurs financés dans le cadre de cet effort devront entreprendre les activités et fournir les produits livrables énumérés ci-dessous, lesquels contribueront à faire la démonstration des progrès et de la réussite de leur projet.

1. **Rapports d'étape trimestriels**, axés sur l'utilisation des fonds, le rendement (tel que mesuré par le cadre de mesure du rendement (CMR)) et les résultats obtenus, y compris des rapports écrits périodiques et des échanges par le biais de téléconférences, de plans de suivi et d'évaluation, d'études d'impact, de théories du changement et de rapports sur les indicateurs de base, le cas échéant, en collaborant avec Grands Défis Canada pour établir des projections des effets futurs sur la santé, etc. Veuillez noter que des fonds pourront être avancés uniquement pour couvrir les dépenses prévues au budget pour une période de deux trimestres, et que les avances destinées à couvrir les dépenses prévues au budget pour le troisième trimestre seront assujetties au dépôt d'un rapport comptable complet pour le premier trimestre.
2. **La diffusion des connaissances**, notamment par le biais des médias sociaux, de publications à accès libre, du dépôt des données dans des banques de référence accessibles au public, de communiqués de presse, de conférences, de la mobilisation des parties prenantes, etc.
3. **Un rapport final** qui rend compte des dépenses financières et qui présente une évaluation claire de l'impact du projet, y compris les progrès accomplis vers la réalisation d'un accès significatif à l'innovation et d'une large diffusion des connaissances. Veuillez noter qu'une retenue de fonds de 5 % sera appliquée à l'ensemble du financement en vertu du présent programme, laquelle sera versée à l'innovateur à l'achèvement du projet et après présentation d'une justification complète des coûts.
4. **Des mises à jour périodiques après la période d'investissement** sur la gestion des droits de propriété intellectuelle à l'égard des innovations appuyées

et sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans d'action sur l'accès mondial et l'accès aux données.

Des instructions sur la préparation des rapports seront fournies aux candidats sélectionnés.

En plus des activités mentionnées ci-dessus, on s'attend à ce que les innovateurs :

1. Participent à des activités de sensibilisation du public; et
2. Contribuent au programme d'apprentissage en lien avec des défis particuliers, notamment en participant à des réunions avec d'autres innovateurs de Grands Défis Canada.

Veuillez noter que les innovateurs qui reçoivent du financement peuvent faire l'objet d'une vérification de la part de Grands Défis Canada, d'Affaires mondiales Canada et/ou du Bureau du vérificateur général du Canada, en tout temps jusqu'à la fin de 2028, ce qui sera précisé dans leur accord de financement.

4. Règles et lignes directrices

Le conseil de direction de Grands Défis Canada prend les décisions finales en matière de financement avec les recommandations, le cas échéant, du comité d'investissement de Grands Défis Canada. Les examinateurs pairs recrutés par l'entremise des Instituts de recherche en santé du Canada présentent parfois des commentaires à Grands Défis Canada et au comité d'investissement. Selon la nature de l'occasion de déploiement à l'échelle, Grands Défis Canada pourra user de son pouvoir discrétionnaire pour établir le processus d'examen et d'approbation approprié.

4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Le candidat doit être un organisme sans but lucratif, une société à but lucratif, ou une autre organisation reconnue qui est constitué dans un pays admissible, tel qu'indiqué à l'annexe A, et en mesure de recevoir et d'administrer des fonds. Veuillez noter que Grands Défis Canada doit approuver tout changement à l'organisation candidate par rapport à celle qui a reçu la subvention à l'origine.
2. Le candidat doit a) être un titulaire de subvention antérieur ou actuel de Grands Défis Canada ou b) être invité par Grands Défis Canada à présenter une demande. Grands Défis Canada se réserve le droit d'adresser des invitations aux candidats externes dont les travaux sont alignés sur les priorités de Grands Défis Canada, à sa discrétion.
3. Les candidats financés par Grands Défis Canada doivent avoir partagé avec Grands Défis Canada les résultats de leur subvention à l'étape du démarrage, avoir réalisé la démonstration de principe en présentant des preuves suffisantes et crédibles pour établir que leur idée novatrice a montré l'amélioration d'un/de résultat/s sur le plan de la santé et/ou la réduction d'un/d'obstacle/s important/s à

la santé ainsi que l'existence d'une demande pour la solution dans un contexte contrôlé ou restreint, et disposer d'un plan de déploiement à l'échelle. Les candidats doivent proposer des activités de déploiement à l'échelle s'inscrivant dans le prolongement ou s'appuyant sur leur subvention de démarrage.

4. Les accords de déploiement à l'échelle exigent une contrepartie à un ratio de 1:1 par le biais de partenariats pour être admissible au financement de Grands Défis Canada. Grands Défis Canada se réserve le droit de déterminer la mesure dans laquelle la contrepartie de 1:1 provenant de partenariats est acceptable. Les fonds de contrepartie doivent être des 'liquidités nouvelles'. Lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir des liquidités et qu'il y a de solides « partenaires intelligents », comme un gouvernement ou une entreprise, une contrepartie sous forme de contribution en nature sera considérée par Grands Défis Canada, au cas par cas. Grands Défis Canada ne versera pas de contribution en contrepartie d'autres fonds fédéraux du gouvernement du Canada. Bien que cela soit préférable, l'engagement définitif des fonds de contrepartie pourrait ne pas être exigé à l'étape de la proposition.
5. La majorité des activités et du budget du candidat doit se dérouler / être dépensée dans un/des pays admissible/s énuméré/s à l'annexe A. Si la nature de la proposition signifie qu'un montant important ne sera pas dépensé dans un pays admissible, le candidat doit fournir une solide justification et des arguments convaincants pour expliquer comment la proposition profitera éventuellement aux gens de ces pays.

4.2 INSTRUCTIONS RELATIVES AU DÉPÔT D'UNE PROPOSITION

Les candidatures au programme Déploiement à l'échelle de Grands Défis Canada sont sur invitation seulement. Seuls les candidats qui satisfont à tous les critères d'admissibilité énoncés à la section 4.1 ci-dessus devraient présenter une demande de financement de déploiement à l'échelle. La proposition peut être présentée en anglais, en français ou dans les deux langues. Les propositions présentées dans une autre langue ne seront pas prises en considération.

Pour être considérés en vue d'obtenir du financement de déploiement à l'échelle, les candidats doivent soumettre les documents suivants :

- Le Questionnaire relatif à l'impact sur la santé
- La Reconnaissance des modalités du programme Déploiement à l'échelle en SRMNI
- Une présentation en format PowerPoint

Dans le cadre du processus d'examen diligent, les candidats seront également tenus de soumettre les documents suivants :

- Un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) décrivant les extraits et les résultats attendus du projet;

- Un budget détaillé, y compris une explication claire de la façon dont les fonds de contrepartie et les fonds de Grands Défis Canada seront utilisés pour réaliser les jalons du projet – cela inclut des lettres d’appui/financement des partenaires de contrepartie, le cas échéant;
- Des renseignements sur la durabilité environnementale, l’égalité des sexes, la bonne gouvernance et la propriété intellectuelle;
- Les autres documents à l’appui demandés par Grands Défis Canada, y compris, mais sans s’y limiter le curriculum vitae (CV) de l’innovateur et du personnel clé, les plus récents états financiers annuels, les garanties de commercialisation, etc.

Les candidats sont invités à consulter la ressource en ligne de Grands Défis Canada sur l’élaboration d’une proposition, à <http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/trousse-a-outils-pour-les-innovateurs/>, qui renferme de la documentation pour aider les chercheurs et les innovateurs de partout dans le monde à planifier la façon dont leur innovation sera déployée à grande échelle, sera durable et aura un impact mondial.

À noter que les candidats ont la responsabilité d’aviser leur établissement/organisation d’attache au moment de présenter une proposition pour obtenir du financement de déploiement à l’échelle.

4.3 ÉCHÉANCIER POUR LE DÉPÔT DE LA PROPOSITION

Grands Défis Canada acceptera des propositions de façon continue. Grands Défis Canada s’efforcera de rendre sa décision en matière de financement dans les six mois suivant le dépôt de la proposition pour le programme Déploiement à l’échelle.

4.4 PROCESSUS D’EXAMEN

Processus d’examen – Déploiement à l’échelle

Grands Défis Canada examinera les propositions et documents supplémentaires soumis en fonction des critères d’admissibilité et d’évaluation décrits dans les sections 4.1 et 4.5, respectivement. À la lumière de cette évaluation, Grands Défis Canada choisira les propositions qui passeront à la prochaine étape. Veuillez noter que ce tri et la suite du processus d’examen tiendront aussi compte du rendement du candidat dans le cadre d’autres projets financés par Grands Défis Canada.

Examen diligent

Nous procédons à un examen diligent de l’impact sur la santé, les opérations, les finances, les paramètres techniques, la propriété intellectuelle, les partenariats, l’égalité des sexes, la durabilité environnementale et la gouvernance. L’examen diligent peut comprendre des entrevues avec des candidats, des partenaires, des conseillers et d’autres intervenants. Les recommandations en matière de financement seront faites en fonction des résultats du processus détaillé d’examen diligent, qui consiste en un examen scientifique indépendant administré par les IRSC (le cas échéant, tel que décrit ci-dessous), et les commentaires de l’équipe de Grands Défis Canada. Au cas par cas, Grands Défis Canada pourra choisir de recommander des candidats qui ne répondent

pas à tous les critères d'investissement en vue de l'octroi d'un montant inférieur de financement ciblant quelques aspects clés qui sont nécessaires au déploiement à l'échelle. Pour éclairer la prise de décision finale, Grands Défis Canada rédigera une recommandation expliquant le bien-fondé du financement et travaillera avec l'innovateur pour préciser et structurer l'investissement au cours du processus d'examen diligent. À sa discrétion, Grands Défis Canada pourra choisir de ne pas présenter de candidats en vue d'une décision de financement en raison de renseignements apparus au cours de l'examen diligent ou de toute faiblesse perçue sur la base des critères d'investissement.

Examen scientifique indépendant administré par les IRSC

Le questionnaire relatif à l'impact sur la santé sera évalué lors d'un examen scientifique par les pairs géré de façon indépendante par les IRSC sur la base des critères d'examen scientifique indépendant décrits à la section 4.5. Les IRSC recrutent des examinateurs ayant de l'expérience en santé mondiale et une expertise scientifique pertinente à l'innovation proposée dans le Questionnaire relatif à l'impact sur la santé. Grands Défis Canada tiendra compte des commentaires et des préoccupations formulés par les examinateurs durant le processus d'examen diligent et/ou les négociations en vue de la conclusion d'un accord, y compris des jalons et des stratégies d'atténuation des risques. Le résultat de cet examen fait une contribution importante aux recommandations formulées par la direction et le comité d'investissement (le cas échéant) de Grands Défis Canada, et lors de la prise de décision finale en matière de financement.

Décisions en matière de financement

Les décisions finales en matière de financement sont prises par le conseil de direction de Grands Défis Canada. Le comité d'investissement formule des recommandations de financement à l'intention du conseil de direction après examen des recommandations du personnel (sur la base de l'examen des documents de présentation fournis par l'innovateur et d'un examen diligent supplémentaire), des résultats de l'examen scientifique par les pairs, et d'autres renseignements disponibles, comme une brève entrevue avec l'innovateur. Les recommandations de financement englobent : l'octroi de fonds tel que recommandé avec des conditions supplémentaires / modifiées; l'octroi d'un financement provisoire en vue de répondre à des préoccupations; une invitation à présenter une nouvelle proposition à une date ultérieure; ou le rejet de la proposition dans son intégralité sans invitation à présenter une nouvelle proposition.

Lorsqu'un projet est approuvé en vue de recevoir un financement, Grands Défis Canada procédera ensuite à un examen diligent supplémentaire et négociera un investissement. Des modifications au plan, à la structure, au montant, au mode de financement et au suivi du projet proposé pourront être requises à la lumière des recommandations du comité d'investissement.

4.5 CRITÈRES D'ÉVALUATION

Critères d'examen scientifique indépendant

Un examen scientifique indépendant évaluera le Questionnaire relatif à l'impact sur la santé en fonction des critères ci-dessous.

1. Dans quelle mesure l'innovation aura-t-elle un impact significatif sur le défi sélectionné en matière de santé?
2. L'innovateur a-t-il présenté des preuves suffisantes et crédibles pour établir que son idée a démontré l'amélioration d'un/de résultat/s sur le plan de la santé et/ou la réduction d'un/d'obstacle/s important/s à la santé, ainsi que l'existence d'une demande pour la solution dans un contexte contrôlé ou restreint?
3. L'innovateur a-t-il présenté des preuves suffisantes et crédibles pour établir que l'innovation améliorera les résultats sur le plan de la santé et/ou réduira un/des obstacle/s important/s à la santé une fois déployée à l'échelle?
4. Si l'innovation rejoint les personnes qui en ont besoin, aura-t-elle un impact important sur chaque personne rejointe?
5. Le plan élaboré pour suivre et évaluer les effets sur la santé est-il suffisamment robuste pour tirer les conclusions appropriées à la fin du financement.
6. L'innovation représente-t-elle plus qu'une amélioration graduelle par rapport aux approches actuelles?

Critères d'investissement

En plus des critères ci-dessus, les occasions d'investissement axées sur le déploiement à l'échelle seront évaluées par Grands Défis Canada et son comité d'investissement, le cas échéant, à la lumière des critères suivants :

1. **Innovation intégrée** – Quelle est la solidité de l'application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale pour maximiser la probabilité d'un déploiement à l'échelle et d'un impact durable à l'échelle?
2. **Impact** – Quel est le potentiel en termes de résultats sur le plan de la santé future en vue de relever un défi mondial en santé?
3. **Esprit d'entreprise** – L'équipe a-t-elle la capacité, les compétences et les aptitudes pour mettre en œuvre sa vision et sa stratégie proposées?
4. **Partenariats intelligents** – L'équipe a-t-elle conclu des alliances et/ou des partenariats stratégiques suffisants pour permettre le déploiement à l'échelle de l'innovation?
5. **Durabilité** – Y a-t-il un cheminement sûr pour atteindre la viabilité financière par des canaux privés et/ou publics (sans financement supplémentaires de Grands Défis Canada)?
6. **Portée des travaux proposés** – La portée du plan proposé et le montant de financement demandé sont-ils raisonnables et à la mesure des buts proposés pour le déploiement à l'échelle.
7. **Exécution** – Le plan proposé peut-il être réalistement mis en œuvre, maintenu et soutenu financièrement pendant la période de financement du déploiement à l'échelle et par la suite?

- 8. Conformité** – Le plan proposé sera-t-il conforme aux régimes de loi et de réglementation pertinents? Les candidats doivent identifier les lois, les règlements, les plans nationaux de santé, les systèmes de santé locaux et les institutions pertinents pour le développement, la prestation, et l'adoption des innovations financées, et indiquer comment ils s'y conformeront et travaillerons dans le cadre de ces règles et de ces institutions.

Durabilité environnementale, égalité des sexes et bonne gouvernance (EG2)

Tel qu'indiqué à la section 2.5, Grands Défis Canada évaluera les occasions d'investissement axé sur le déploiement à l'échelle avec le soutien de consultants externes en égalité des sexes et en environnement, sur la base des éléments suivants :

- 1. Durabilité environnementale** – La proposition reflète-t-elle l'engagement de Grands Défis Canada à assurer la prévention d'effets environnementaux négatifs importants?
- 2. Égalité des sexes** – La proposition reflète-t-elle l'engagement de Grands Défis Canada à promouvoir les principes de l'égalité des sexes?
- 3. Bonne gouvernance** – La proposition reflète-t-elle l'engagement de Grands Défis Canada à faire promouvoir des principes de bonne gouvernance?

Accès mondial et accès aux données

Grands Défis Canada évaluera aussi les occasions d'investissement axé sur le déploiement à l'échelle en fonction des éléments suivants :

- 1. Propriété intellectuelle** – L'innovateur a-t-il obtenu l'accès légal aux droits de propriété intellectuelle ou géré ces droits d'une manière qui lui permet de se conformer à la Politique d'accès mondial et à la Politique d'accès aux données de Grands Défis Canada, et d'accorder des droits à Grands Défis Canada en vertu d'un accord d'accès mondial?
- 2. Accès mondial** – Le Plan d'action de l'innovateur est-il susceptible de mener à un accès significatif à l'innovation pour les bénéficiaires ciblés, notamment parmi les populations pauvres et marginalisées des PRFI?
- 3. Accès aux données** – Le Plan d'action de l'innovateur envisage-t-il la publication et/ou la diffusion des résultats et des données de manière ouverte et en temps opportun?

4.6 CONDITIONS FINANCIÈRES

1. Coûts admissibles

Les coûts suivants directement liés à la mise en œuvre du Projet sont admissibles :

Rémunération – employés de l'organisation

Les taux de rémunération journaliers effectivement versés aux employés pour le temps effectivement travaillé à la mise en œuvre du Projet, sur la base d'une journée de travail de sept heures et demie (7,5) pour un maximum de cinq (5) jours par semaine. Un système de feuilles de temps doit être utilisé. Les taux de rémunération peuvent inclure les coûts suivants : les salaires directs (à l'exclusion de la rémunération des heures supplémentaires et des primes) et les avantages correspondant aux politiques internes.

Honoraires – sous-traitants sans lien de dépendance avec l'organisation

Le coût réel et justifié des honoraires des Sous-traitants en vertu d'un Sous-contrat conclu avec l'Organisation, où l'Organisation et le Sous-traitant ont une relation sans lien de dépendance avec l'Organisation. Les taux individuels et les montants négociés ne doivent pas dépasser la valeur marchande applicable au type particulier de service dans le lieu de travail habituel du Sous-traitant ou pour des travaux similaires effectués en vertu du présent Accord, et doivent exclure toute hausse de taux pour les heures supplémentaires. L'ensemble de la sous-traitance ne doit pas dépasser vingt pour cent (20 %) de la valeur totale de la contribution de Grands Défis Canada.

Coûts remboursables

Les coûts réels et raisonnables directement liés à la mise en œuvre du projet, tels que :

1. Les frais de déplacement, y compris les frais de déplacement suivants engagés par l'Organisation :
 - Le coût du transport commercial au tarif le plus bas disponible, en empruntant l'itinéraire le plus direct;
 - Le coût des repas, des faux-frais et de l'usage d'un véhicule privé;
 - Le coût de l'enregistrement, des photographies et des services de messagerie liés à l'obtention d'un visa;
 - Le coût réel et raisonnable d'une chambre individuelle dans un établissement d'hébergement commercial;
 - Tous les autres frais réels et raisonnables considérés comme des dépenses légitimes dans le cadre du Projet.
2. Employés de gouvernement des pays bénéficiaires : Coûts (tels que les frais de transport local et les frais de subsistance alors qu'ils sont en déplacement) engagés par les employés du gouvernement d'un pays bénéficiaire affectés par ce pays à travailler avec le personnel du Projet aux fins du Projet.
3. Produits et fournitures : les coûts réels des publications et du matériel publicitaire directement lié au Projet, tels que cartes de visite pour le personnel, les affiches et les panneaux de signalisation du projet.
4. Coûts directs de l'administration du Projet admissibles :

- Les communications interurbaines, y compris les moyens de télécommunication (Internet, fax, cellulaire), le courrier et les frais de messagerie;
- Les coûts d'impression et de production liés à la production de rapports et de matériel de lecture liés au projet;
- Les coûts des réunions, des ateliers et des conférences;
- Les frais juridiques : les frais juridiques directement liés aux accords subalternes;
- L'examen diligent avant la signature d'une entente auxiliaire;
- Les frais de transfert bancaire.

Coûts indirects et généraux

Les coûts indirects et généraux ne sont pas admissibles en vertu des accords conclus avec Grands Défis Canada.

2. Conditions de paiement

- 2.1 Paiements par avance : une avance initiale égale aux besoins de trésorerie estimatifs pour les coûts admissibles prévus au cours de la première période est versée lors de la signature de l'Accord. Les paiements subséquents seront effectués au moyen d'avances trimestrielles correspondant aux besoins de trésorerie estimatifs pour couvrir les coûts admissibles. Les avances seront assujetties à une retenue de 5 % du montant prévu.
- 2.2 Toutes les demandes d'avances et tous les rapports financiers présentés doivent être signés par un dirigeant détenant un titre de comptable professionnel accrédité.
- 2.3 Avances en cours : Les paiements anticipés ne peuvent couvrir plus de deux périodes et, à aucun moment, il n'y aura d'avances en cours pour couvrir les besoins de trésorerie de plus de deux périodes. Ainsi, avant qu'un paiement anticipé ne soit versé pour une troisième période, la première période devra avoir été comptabilisée.
- 2.4 Compte de banque distinct et intérêts gagnés sur les paiements anticipés : un compte bancaire distinct, portant intérêts, doit être maintenu pour le projet.
- 2.5 Le paiement final sera soumis aux conditions suivantes :
 - 2.5.1.1 Le projet est achevé conformément à l'Accord;
 - 2.5.1.2 Grands Défis Canada a reçu et accepté le Rapport final; et
 - 2.5.1.3 Grands Défis Canada a reçu un certificat attestant que les obligations financières envers les employés, les sous-traitants et les fournisseurs en lien avec la Contribution de Grands Défis Canada au Projet ont été entièrement honorées.

3. Vérification

Vérification : Les coûts du Projet seront soumis à une vérification par Grands Défis Canada, jusqu'à trois (3) ans après la fin de l'Accord conclu entre Grands Défis Canada et le bénéficiaire des fonds.

Les propositions qui témoignent d'une utilisation réfléchie et efficiente des ressources auront la préférence sur celles qui représentent un effort comparable, mais sans offrir la même valeur en contrepartie de l'investissement. Dans certaines circonstances (p. ex. l'évolution rapide d'une technologie), le fait de confier en sous-traitance certaines activités précises d'un projet à un établissement de l'extérieur ayant l'infrastructure et l'expertise nécessaires pour produire les résultats attendus pourrait être considéré plus avantageux que de mettre en place une capacité interne.

4.7 DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Afin de nous aider dans l'évaluation et l'analyse des projets, toutes les propositions et tous les documents, communications et matériels connexes présentés à Grands Défis Canada (collectivement, les « Documents de présentation ») peuvent être partagés avec des partenaires de financement et d'autres membres du Fonds d'innovation pour le développement – Consortium santé (qui comprend, en plus de Grands Défis Canada, le Centre de recherches pour le développement international et les Instituts de recherche en santé du Canada) avec Affaires mondiales Canada, et/ou avec d'autres partenaires financiers, et peuvent être divulgués publiquement. En soumettant des documents à Grands Défis Canada, chaque candidat accorde à Grands Défis Canada et Sa Majesté la Reine du chef du Canada (« Sa Majesté ») une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable, non exclusive, non commerciale, sans frais et libre de redevances pour utiliser, reproduire, adapter, modifier, améliorer, développer, traduire, publier, diffuser, distribuer, communiquer au public par télécommunication et afficher les documents soumis, en tout ou en partie, sous n'importe quel forme, média, ou technologie connue ou développée ultérieurement, y compris le droit d'autoriser d'autres à poser de tels actes et le droit de céder sous licence ces droits à d'autres, aux mêmes conditions. Chaque candidat renonce également à tous les droits moraux qu'il possède à l'égard des documents de présentation en faveur de Grands Défis Canada, Sa Majesté et chacun de leurs titulaires de sous-licences, successeurs, représentants, ayants droit, employés et agents.

Les propositions feront l'objet d'un examen externe par des spécialistes indépendants de la discipline et des bailleurs de fonds potentiels (dont les résultats seront confidentiels), en plus de l'analyse faite par notre personnel.

Veillez passer en revue soigneusement les renseignements fournis dans les Documents de présentation. Si vous avez un doute quant à l'opportunité de divulguer des renseignements confidentiels ou de propriété exclusive (notamment des renseignements relatifs à des inventions), nous vous recommandons de consulter votre conseiller juridique et de prendre toute mesure que vous jugerez nécessaire pour

protéger votre propriété intellectuelle. Vous pourriez aussi vérifier si ces renseignements ont une importance critique pour l'évaluation de la proposition ou si d'autres renseignements plus généraux et non confidentiels seraient tout aussi adéquats à ces fins.

Nous tenterons de bonne foi de respecter la confidentialité des renseignements que nous recevons dans les Documents de présentation, s'ils sont clairement marqués « Confidentiel ». Cependant, même lorsque des renseignements sont présentés comme étant « confidentiels », nous nous réservons le droit de divulguer publiquement tout renseignement contenu dans les Documents de présentation si cela est requis par la loi ou nécessaire pour que des bailleurs de fonds éventuels et des examinateurs externes, par exemple des entités gouvernementales, en fassent l'examen et déterminent dans quelle mesure et de quelle manière ces renseignements sont conformes à toute réglementation, ligne directrice interne et politique en matière de financement. Grands Défis Canada décline expressément toute responsabilité qui pourrait découler de la divulgation de renseignements confidentiels contenus dans les Documents de présentation.

4.8 GARANTIE

En fournissant les Documents de présentation, les candidats affirment et garantissent à Grands Défis Canada qu'ils ont le droit de fournir les renseignements soumis. Les candidats qui ont des questions au sujet du contenu de leurs Documents de présentation peuvent communiquer avec Grands Défis Canada, à scaling@grandchallenges.ca.

4.9 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les solutions appuyées par ce programme comprennent des technologies, des services, des modèles d'affaires, des connaissances et/ou des produits innovants pour promouvoir la santé mondiale dans les PRFI. Le développement et le déploiement à l'échelle réussis de ces solutions en vue d'assurer un accès significatif aux bénéficiaires ciblés dans les PRFI peut nécessiter la participation, l'appui et/ou la collaboration de plusieurs organisations, y compris le secteur privé, des gouvernements et des établissements de recherche universitaires et/ou sans but lucratif. Par conséquent, dans le cadre de ce programme, nous avons l'intention d'appuyer la formation de partenariats appropriés qui sont essentiels pour combler ces besoins urgents en santé mondiale. Les candidats retenus conservent la propriété des droits de propriété intellectuelle sur les innovations soutenues, y compris les droits auxquels donnent lieu les résultats découlant des projets financés. Grands Défis Canada a toutefois l'intention de veiller à ce que ces droits de propriété intellectuelle soient utilisés et gérés d'une manière compatible avec la réalisation des objectifs du présent programme. La Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada guidera notre approche en matière de propriété intellectuelle, et nous invitons tous les candidats à réfléchir à la mesure dans laquelle ils sont disposés à présenter une demande conforme à la Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada, dont les principes directeurs sont les suivants :

1. Des solutions inédites visant à répondre à des défis mondiaux sont mises à la disposition de ceux et celles qui en ont besoin, en particulier dans le monde en développement. L'accessibilité englobe à la fois le prix et la disponibilité.
2. Les connaissances acquises grâce à la découverte sont partagées largement et aussi rapidement que possible entre les projets connexes et avec la communauté scientifique mondiale.
3. La commercialisation des produits qui en découlent est encouragée à condition que les deux premiers principes soient respectés.

Les candidats retenus seront tenus de s'engager à respecter la Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada, à élaborer un Plan d'accès pour rendre leurs innovations significativement accessibles aux bénéficiaires ciblés dans les PRFI, ce qui veut dire largement et rapidement disponibles à un coût raisonnable dans le contexte, et à signer un Accord d'accès mondial avec Grands Défis Canada, en conformité avec les Principes directeurs applicables aux solutions innovantes et aux résultats des projets appuyés par ce programme. L'Accord d'accès mondial accordera une licence non exclusive à l'égard des droits de propriété intellectuelle sur les innovations soutenues (y compris la propriété intellectuelle sous-jacente) et/ou un accord de distribution et de fourniture des produits, dans chaque cas, qui permet à Grands Défis Canada et à ses titulaires de sous-licences de mettre en place et de diffuser des produits, des procédés, des connaissances ou des solutions dans les pays à revenu faible ou intermédiaire où les candidats et leurs partenaires ne sont pas en mesure d'assurer une accessibilité significative. Les candidats doivent noter que Grands Défis Canada peut être tenu d'accorder des licences ou des droits de distribution subalternes à une ou plusieurs personnes nommées par Sa Majesté, si Sa Majesté établit raisonnablement qu'une accessibilité significative n'a pas été réalisée. Enfin, sur demande, les candidats doivent accepter d'accorder à des personnes nommées par Sa Majesté une licence non exclusive à l'égard des innovations soutenues pour faire face à une situation d'urgence visée par une déclaration de l'Organisation mondiale de la Santé concernant une urgence de santé publique de portée internationale.

Les candidats doivent noter que les engagements en matière d'accès mondial énoncés ci-dessus demeurent en vigueur à la fin des activités du projet.

4.10 ACCÈS AUX DONNÉES

Grands Défis Canada s'est engagé à optimiser l'utilisation des données afin de favoriser l'application des connaissances pour mettre au point des solutions qui permettent de sauver des vies. Pour atteindre cet objectif, les données doivent être largement et rapidement mises à la disposition du milieu de la recherche de Grands Défis Canada et de la communauté de la santé mondiale par des méthodes d'accès aux données éthiques et efficaces. Dans l'optique de l'accès mondial, l'accès aux données représente l'application du deuxième principe directeur de la Politique d'accès mondial, qui précise que les connaissances acquises grâce à la découverte sont diffusées aussi largement et

rapidement que possible parmi les projets connexes et la communauté scientifique mondiale.

Les candidats seront tenus d'élaborer et de soumettre un Plan d'action qui précise quand et comment les résultats et les publications seront librement accessibles, comment l'accès aux données sera réalisé, ainsi que le calendrier de publication des données.

Au minimum, les « données » désignent les ensembles finals et annotés de données quantitatives et qualitatives et les renseignements d'accompagnement comme les métadonnées, les tables de codage, les dictionnaires de données, les questionnaires et les protocoles.

Grands Défis Canada reconnaît la valeur de la propriété intellectuelle et de la commercialisation, ainsi que des avantages liés à l'utilisation initiale et continue des données, mais non d'une utilisation prolongée ou exclusive. Dans certains cas, la protection de la propriété intellectuelle, des lois ou des règlements peuvent retarder ou empêcher l'accès aux données. Dans les cas où une justification adéquate est fournie, Grands Défis Canada pourra accorder une dérogation partielle ou complète à l'exigence relative à l'accès aux données.

4.11 DROITS DE GRANDS DÉFIS CANADA

La présente demande de propositions s'inscrit dans le cadre d'un programme de subventions discrétionnaires. La présentation d'une proposition ne crée pas de relation contractuelle entre le candidat et Grands Défis Canada.

De plus, tous les candidats reconnaissent que ce programme fait l'objet d'un essai pilote dans le cadre de la présente demande de propositions et toutes ses modalités sont sujettes à modification. Grands Défis Canada se réserve notamment les droits suivants, à sa seule discrétion et sans préavis :

1. Annuler cette demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif.
2. Modifier et relancer la demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif. Cette demande de propositions est valide à compter du 24 mai 2017 et remplace toute demande de propositions antérieure de même nature. Les modalités et conditions de la présente demande de propositions s'appliquent à toutes les propositions présentées à compter du 24 mai 2017, et celle-ci pourrait être remplacée par une demande de propositions révisée dans l'avenir. Nous vous recommandons de rester à l'affût de toute révision apportée à la demande de propositions avant de soumettre vos documents de présentation.
3. Accepter ou rejeter toute proposition non conforme du fait qu'elle ne répond pas aux critères d'admissibilité, qu'elle n'est pas conforme aux instructions relatives au dépôt d'une proposition et/ou qu'elle n'est pas conforme aux instructions relatives aux coûts admissibles.

4. Ne pas retenir une proposition à la lumière du rendement en lien avec une subvention ou un projet antérieur de Grands Défis Canada, ou l'octroi d'une subvention au candidat pour de la recherche identique ou similaire par l'un des partenaires de Grands Défis Canada ou l'un des établissements collaborateurs.
5. Écarter toute proposition à tout moment lorsqu'il y a une indication que la proposition constitue, de quelque façon, du plagiat.
6. Accepter ou rejeter l'une ou la totalité des propositions, sans égard au classement de la proposition par rapport aux critères d'admissibilité, avec ou sans explication.
7. Attribuer moins de subventions que prévu.
8. Accorder aux propositions des montants différents, pour une durée différente et/ou à des conditions différentes de celles indiquées ci-dessus.
9. Vérifier tout renseignement fourni par les candidats en faisant une recherche indépendante ou en communiquant avec des tiers jugés fiables par Grands Défis Canada et utiliser ces renseignements pour éclairer la décision de financement de Grands Défis Canada.
10. Modifier les critères d'admissibilité et d'évaluation en tout temps, y compris mais sans toutefois s'y limiter, les critères appliqués à l'étape du tri.
11. Utiliser la vidéo ou toute autre forme de présentation visuelle employée par les candidats sur le site Web de Grands Défis Canada à des fins de sensibilisation du public.
12. Ne pas fournir de critique ou de rétroaction quant aux raisons pour lesquelles une proposition a ou n'a pas été retenue.
13. Concevoir les subventions de manière à établir des liens avec des partenaires de financement éventuels, y compris des investisseurs du secteur privé.

5. Assurances relatives à la recherche

Grands Défis Canada a comme politique que la recherche avec des sujets humains, la recherche avec des animaux et la recherche assujettie à des exigences réglementaires supplémentaires doivent se dérouler conformément aux normes d'éthique internationalement reconnues les plus rigoureuses. Pour recevoir des fonds de Grands Défis Canada, initialement et tout au long d'un projet de recherche, les chercheurs doivent affirmer et documenter qu'ils se conforment aux principes et aux normes d'éthique énoncés ci-dessous.

1. La recherche avec des participants humains doit se dérouler d'une manière qui démontre, protège et préserve le respect des personnes, la sensibilité au bien-être des gens, des familles et des collectivités, et un sens de la justice.
2. La recherche avec des animaux doit se dérouler d'une manière qui garantisse des soins et un traitement sans cruauté.
3. Certains projets de recherche, y compris mais sans toutefois s'y limiter, la recherche avec de l'ADN recombiné, des biorisques et des organismes génétiquement modifiés, pourraient être assujettis à une réglementation et à une supervision plus étroites.

Bien que cela ne soit pas requis pour cette demande et comme il sera nécessaire pour chaque projet individuel, Grands Défis Canada exigera, pour chaque endroit où une partie d'un projet doit se dérouler (sous la responsabilité de votre organisation ou celle d'un sous-subventionnaire ou d'un sous-traitant), que toutes les approbations légales et réglementaires concernant les activités qui doivent s'y dérouler aient été obtenues avant le début de l'activité réglementée. Nous exigerons également que vous acceptiez de ne faire aucune dépense pour recruter des sujets humains tant que les approbations requises n'auront pas été obtenues auprès des organismes de réglementation et de surveillance de l'éthique. Pour plus de détails, veuillez consulter la politique en matière d'éthique de Grands Défis Canada, à <http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/politiques-et-autres-ressources/>.

Toute question sur la phase II du programme Déploiement à l'échelle ou le processus de demande de propositions doit être adressée à **scaling@grandchallenges.ca**. Les réponses aux questions fréquemment posées seront publiées périodiquement sur notre site Web à www.grandsdefis.ca.

Annexe A – Admissibilité des pays

Les candidats provenant des pays énumérés dans la liste qui suit sont admissibles à participer à cette demande de propositions pour la Phase II – Déploiement à l'échelle. Aux fins d'établir leur admissibilité, Grands Défis Canada pourra tenir compte à la fois du pays d'appartenance du candidat et de tout pays où se dérouleront les activités du projet. La liste des pays est basée sur des considérations telles que la classification DAC de l'OCDE des pays à revenu faible ou intermédiaire, les autres pays représentant une priorité stratégique pour le Canada, et elle comprend aussi le Canada.

Cette liste peut être modifiée en tout temps et sans avis par Grands Défis Canada. Nonobstant leur inclusion dans la liste ci-dessous, tous les pays admissibles sont assujettis à l'approbation de Grands Défis Canada sous réserve de la conformité à toutes les lois et politiques canadiennes et étrangères applicables. Dans la mesure du possible, Grands Défis Canada donnera un avis raisonnable de la détermination de non-admissibilité d'un candidat établi dans l'un des pays énumérés ci-dessous. Grands Défis Canada se réserve le droit d'inviter des candidats de pays qui ne figurent pas dans cette liste, à sa discrétion.

Pays les moins développés		Autres pays à faible revenu (RNB / hab. < 1 005 \$ en 2010)	Pays et territoires à revenu faible ou intermédiaire (RNB / hab. 1 006 \$ - 3 975 \$ en 2010)		Pays et territoires à revenu intermédiaire supérieur (RNB / hab. 3 976 \$ - 12 275 \$ en 2010)	
Afghanistan	Malawi	Corée, Rép. dém. de	Arménie	Kosovo	Albanie	Liban
Angola	Mali	Kenya	Belize	Maroc	Afrique du Sud	Libye
Bangladesh	Mauritanie	Kirghize, Rép.	Bolivie	Micronésie, États fédérés de	Algérie	Malaisie
Bénin	Mozambique	Soudan du Sud	Cameroun	Moldavie	Ancienne République yougoslave de	Maldives
Bhoutan	Myanmar	Tadjikistan	Cap-Vert	Mongolie	Macédoine	Mexique
Burkina-Faso	Népal	Zimbabwe	Cisjordanie et Bande de Gaza	Nicaragua	Anguilla	Monténégro
Burundi	Niger		Congo, Rép. du	Nigeria	Antigua et Barbuda	Montserrat
Cambodge	Ouganda		Côte d'Ivoire	Ouzbékistan	Argentine	Namibie
Comores	République centrafricaine		Égypte	Pakistan	Azerbaïdjan	Nauru
Congo, Rép. dém. du	Rwanda		El Salvador	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Biélorussie	Niue
Djibouti	Samoa		Fiji	Paraguay	Bosnie-Herzégovine	Palau
Érythrée	São Tomé-et-Principe		Géorgie	Philippines	Botswana	Panama
Éthiopie	Sénégal		Ghana	Sri Lanka	Brésil	Pérou
Gambie	Sierra Leone		Guatemala	Swaziland	Chili	République dominicaine
Guinée	Somalie		Guyane	Syrie	Chine	Saint-Kitts-Nevis
Guinée-Bissau	Soudan		Honduras	Tokelau	Colombie	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Guinée équatoriale	Tanzanie		Îles Marshall, Rép. des	Tonga	Costa Rica	Sainte-Hélène
Haïti	Tchad		Inde	Turkménistan	Cuba	Sainte-Lucie
Îles Salomon	Timor-Leste		Indonésie	Ukraine	Dominique	Serbie
Kiribati	Togo		Iraq	Vietnam	Équateur	Seychelles
Laos	Tuvalu				Gabon	Suriname
Lesotho	Vanuatu				Grenade	Thaïlande
Libéria	Yémen				Île Maurice	Tunisie
Madagascar	Zambie				Îles Cook	Turquie
					Iran	Uruguay
					Jamaïque	Venezuela
					Jordanie	Wallis et Futuna
					Kazakhstan	